

Ministère de l'Administration Territoriale
Et des Collectivités Locales

REGION DE GAO
ASSEMBLEE REGIONALE

BP : 209 Tel : 2 820 021 Fax 2 821 157

République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi

LA REGION DE

GAO

PRESENTATION

ATOUPS ET

POTENTIALITES

PERSPECTIVES

Octobre 2006

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

I. PRESENTATION

1. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

- 1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE
- 1.2. SUPERFICIE ET ORGANISATION
- 1.3. CLIMAT
- 1.4. RELIEF ET SOLS

II. LA COLLECTIVITE DECENTRALISEE

2. L'ASSEMBLEE REGIONALE DE GAO

- 2.1. L'ORGANE DELIBERANT
- 2.2. L'ORGANE EXECUTIF
- 2.3. LE PERSONNEL

III. ATOUTS ET POTENTIALITES

3. LES CARACTERISTIQUES SOCIO ECONOMIQUES

- 3.1. HYDRAULIQUE
- 3.2. L'ELEVAGE
- 3.3. L'AGRICULTURE
- 3.4. LE PECHE
- 3.5. LE COMMERCE
- 3.6. LES RESSOURCES MINIERES
- 3.7. LE TOURISME
- 3.8. L'ARTISANAT
- 3.9. L'HISTOIRE ET LA CULTURE
- 3.10. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS
- 3.11. SUPPORT INSTITUTIONNEL

IV. PERSPECTIVES

4. LA VISION DE L'ASSEMBLEE REGIONALE DE GAO SUR LA COOPERATION DECENTRALISEE ET LES AUTRES FORMES DE COOPERATION

- 4.1. LA COOPERATION DECENTRALISEE
- 4.2. LE JUMELAGE COOPERATION
- 4.3. L'INTER - COLLECTIVITES
- 4.4. LA PROMOTION DES FILIERES AGRO SYLVO PASTORALES
- 4.5. LA PROMOTION DU TOURISME ET DE L'Artisanat

V. ETAT DES LIEUX

5. CONSTATS

- 5.1. LES OBJECTIFS
- 5.2. LES PROBLEMES

VI. ANNEXE

6. PLAN D' ACTIONS 2006 - 2009

I. PRESENTATION

1. Les caractéristiques Physiques

1.1. Situation Géographique :

La Région de GAO, 7^{ème} région administrative du MALI, est située au Nord – Est du pays entre les 15^{ème} et 22^{ème} degrés de longitude Ouest. Elle est limitée au Sud le Burkina Faso et le Niger, à l'Est par le Niger, à l'Ouest par la Région de Tombouctou.

1.2. Superficie et Organisation :

La Région de GAO couvre une superficie de 176 715 km² soit 13 % de la superficie nationale.

Elle est divisée en 4 cercles (Ansongo, Bourem, GAO et Menaka), constituée de 24 communes décentralisées dont la Commune Urbaine de GAO, environ 348 villages et fractions nomades pour une population de l'ordre de 410 870 habitants, soit une densité de 2,3 hbts au km².

1.3. Climat :

Le régime climatique dans la région de GAO est caractérisé par :*

- Une longue saison sèche de 9 mois partagée en une saison froide (Octobre – Février) et une saison chaude de Mars en Juin
- Une saison humide ou hivernage de 3 mois (Juillet – Septembre).

La pluviométrie est faible et les précipitations varient fortement suivant les années, les écarts de température sont très grands.

1.4. Relief et Sols :

Le relief est monotone et constitué de plaines et de plateaux. La région de GAO présente trois aspects différents :

- La bande du fleuve où existe un micro – climat
- Une zone pastorale rocailleuse de type sahélien au sud et à l'Est avec des touffes d'herbes plus ou moins denses constituant des pâturages
- Plus au Nord le paysage prend un aspect désertique avec de vastes étendues de sable, des dunes et des épineux.

Les types de Sols que l'on rencontre dans la région sont :

- Les sols argilo – sablonneux se trouvant dans les communes de Temera, Ouatagouna, Haoussa Foulane, Bamaba, Bourem, Ansongo, GAO, Tessit, N'Tillit, Anderamboukane et Djebock.
- Les sols rocailloux couvrent environ 63 % de la superficie de la région. Il apparaît une dominance de prairies herbeuses entre coupées de formations steppiques contrastées.

II. LA COLLECTIVITE DECENTRALISEE

Selon l'article 122 du titre 3 de la loi N°95-034 portant code des collectivités territoriales en république du Mali, modifiée par la loi N°98-010 du 19 juin et modifiée par la loi N°98-066 du 30 décembre 1998 : la région est une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et composée de plusieurs cercles. Elle a une fonction de mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire.

2. ASSEMBLEE REGIONALE DE GAO

Il faut ajouter que dans chaque région est institué une Assemblée Régionale composée de membres élus en leur sein au scrutin secret par les conseillers de cercles.

Article 31 : l'Assemblée Régionale par ses délibérations gère les affaires de la région notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel et de mise en cohérence avec les programmes nationaux.

Le nombre de conseillers régionaux pendant cette législature de l'Assemblée Régionale est identique à celui du précédent mandat. Ils sont 11 au total repartis comme suit :

- Gao :.....	3
- Ansongo :.....	3
- Bourem :.....	3
- Menaka :.....	2

Malgré leurs appartenances politiques différentes, ils sont tous soumis au même destin et ont obligation de résultats face aux populations qui les ont élu.

2. 1. ORGANE DELIBERANT :

l'institution dispose d'un organe délibérant l'Assemblée Régionale composée de l'ensemble des 11 conseillers régionaux.

2.2. ORGANE EXECUTIF : le bureau est composé d'un Président et de deux Vice – Présidents.

2.3. PERSONNEL :

Le bureau est aidé par un personnel d'appui composé pour le moment d'un Secrétaire Général, d'un Régisseur (employés en plein temps) et d'une Secrétaire de Direction. Il utilise souvent les services de personnes ressources et de consultants indépendants dans l'exécution des tâches assignées.

Cependant l'on ne doit pas perdre de vue que cette Assemblée a été renouvelé à 80 % environ (sur les 11 membres entrants, 2 seulement appartenaient à la première vague) d'où l'impérieuse nécessité de procéder au renforcement rapide de leurs capacités par des formations sur des thèmes tels la maîtrise des textes législatifs et réglementaires, la gestion administrative et financière, l'élaboration des budgets et programmes de développement et la maîtrise d'ouvrage de leurs propres affaires.

La constitution des commissions de travail, l'appui permanent des services techniques de la région et l'organisation de cadres de concertation entre tous les acteurs du développement constituent des préalables ou du moins constituerons des atouts majeurs pour la réussite de leur mission.

III. ATOUTS ET POTENTIALITES :

3. Les caractéristiques Socio Economiques

3.1. Hydraulique :

Le fleuve Niger traverse la Région de GAO de BAMBA à Labezenga sur une distance de 400 km et constitue une limite naturelle entre le Haoussa et le Gourma. Son débit est de 12 m³/s à GAO et de 30 m³/s à Ansongo pendant le mois de juillet. L'essentiel des besoins en eau se fait à partir du fleuve : irrigation, abreuvement du bétail, usages domestiques.

Le système de suivi est constitué de six stations hydrométriques qui sont : BAMBA, TAOUSSA, GAO, ANSONGO, LELEHOYE et LABEZÉGA.

En dehors du fleuve Niger, l'on rencontre de nombreuses mares permanentes semi permanentes ou temporaires aussi bien dans le Haoussa que dans le Gourma.

Les plus importantes (permanentes suivant les précipitations) sont :

- Haoussa : Anderamboukane, Algalace, In Chinnana, Goussou, Esseylel N'baw, In Déliman, Amalaoulaou.
- Gourma : Tessit, Eguef narodj.

Le reste des mares tarit pour la plupart du temps quelques mois après l'hivernage.

Les eaux souterraines sont également abondantes mais dépendent des conditions hydrologiques.

3.2. L'élevage :

Il demeure la principale vocation de la région. Il occupe environ 40 % de la population active. L'élevage est de type nomade avec une exploitation intensive dans la vallée du fleuve et extensive dans le Gourma et le Haoussa.

La région a une tradition de la pratique de l'élevage favorisée par l'existence de grands espaces pastoraux. C'est un élevage peu productif.

On y rencontre des bovins, ovins, caprins, camelins, asins.

3.3. Agriculture :

elle occupe environ 28 % de la population active, l'agriculture est la 2^{ème} activité de la région après l'élevage malgré les aléas du climat (déficit pluviométrique chronique). Le faible niveau des aménagements hydro – agricoles, le sous équipement, le faible taux d'encadrement des agriculteurs, le difficile accès aux sites constituent des handicaps pour une production agricole importante et placent la région dans une situation de déficit agricole et alimentaire permanent. On cultive dans la région les céréales tels que le riz, mil, sorgho et le cram – cram.

3.4. La Pêche :

Une bonne partie de la population composée d'agriculteurs et d'éleveurs pratique la pêche à cause de la persistance du déficit pluviométrique. Ainsi la production de ce sous secteur est quasiment consommée. Une partie est exportée vers les villes de l'intérieur du pays ou vers le Niger voisin dans de mauvaises conditions de conservation.

La pratique de la pisciculture est aussi tributaire des aléas climatiques (insuffisance des pluies, avancée du désert qui accentue l'ensablement du lit majeur du fleuve Niger, dessèchement des mares, baisse du niveau de la crue).

3.5. Le Commerce :

Le commerce occupe environ 6 % de la population active mais détient le revenu le plus élevé. Le principal centre commercial de la région reste la ville de Gao chef lieu de région. Elle ravitaille en denrées de première nécessité, autres produits et matériaux, les autres villes et campagnes de la région, toutefois certaines localités frontalières se ravitaillent à partir de l'étranger : Algérie, Burkina Faso, Niger.

L'importations concernent : les produits alimentaires, les hydrocarbures, les matériaux de construction, les textiles, les articles ménagers, la tapisserie, bijouterie et divers produits. Quand aux exportations, elles portent sur le bétail, les céréales, les peaux et cuirs et les produits de cueillette.

3.6. Les Ressources Minières :

Le sous sol de la région regorge de plusieurs minerais entre autres le manganèse, les phosphates, le fer, l'or, les indices de pétrole dans le grabben de Gao encore inexploités.

La production minière de la région concerne le phosphate qui se trouve dans la vallée du Tilemsi et plus précisément dans la commune de Tarkint (cercle de Bourem). Une unité de transformation primaire de faible capacité existe à Bourem mais est resté fermée depuis belle lurette. Sa production moyenne annuelle était de 4 300T.

3.7. Le Tourisme :

Le désert, le fleuve Niger de Tondibi, le Rose, le Tombeau des Askia, la Mosquée de kankou Moussa, les sites archéologiques, la faune sauvage constituent des éléments de richesse du tourisme à Gao.

La région est desservie par des vols charters durant la saison touristique de décembre à Mars.

3.8. L'Artisanat :

Li constitue un potentiel riche et varié et fait la fierté du savoir faire des artisans véritables maîtres dans l'art de façonner.

Une bonne partie de la population féminine excèle dans l'artisanat qui porte sur le forge, la cordonnerie, la tannerie, le tissage, la vannerie, la poterie, la maroquinerie. La production n'est pas assez valorisée faute d'une véritable promotion et du manque d'équipements.

3.9. L'Histoire et Culture :

Selon la légende ; il est admis que c'est l'an 600 de notre ère que les songhoï s'installèrent à koukya (cercle d'Ansongo) et fondèrent en l'an 610 la ville de Gao par l'intermédiaire de la dynastie des DIA (31 Dynasties ont occupé le trône de Gao) dont le 15 DIA KOSOI » transféra la capitale de koukiya à Gao. C'est avec le 27^{ème} DIA YASIB BOY : Père des deux princes songhoï : Aly kolen et Souleymne Nar que l'empire devient vassal de celui du

Mali de Kankou Moussa qui obtient comme preuve de sa soumission, les deux princes en otages.

L'année 1325 indique l'évasion des deux princes songhoï du Mali, mais aussi le début du règne de la dynastie des SONNI, en détournant le 31^{ème} DIA (DIA BANA) cette dynastie compte 16 princes (Empereurs) dont le véritable fondateur de l'empire songhoï fut le 15^{ème} sonni, connu sous le nom de SONNI ALI BER ou le Sonni Ali le grand qui a régné de 1464 à 1492. A sa mort il fut remplacé par son fils Sonni Bakari qui fut détroné par Mohamed Sylla ou Askia Mohamed (13 Mai 1493 en 2 Mars 1538) Fils de Aboubacar Sylla (venu du Toro) et de DIA KASSA fille de Kouma Koi Boen sœur de Sonni Ali Ber il fut le plus illustre des Askia. Auréolé de son titre de Khalife du Tékroul lors de son pèlerinage aux lieux saints de l'islam, il entreprit des guerres saintes et fit construire une mosquée à GAO en 1495, abritant d'ailleurs sa tombe. Aujourd'hui la ville de GAO porte son nom en plus du plus grand lycée du Mali (Lycée Terrassons de Fougères devenu Lycée Askia Mohamed de Bamako).

C'est sous le règne d'un de ses fils Askia Daouda (1549 – 1583) que fut organisé le 1^{er} recensement de GAO. C'est Askia Ishack 1^{er} qui a remplacé Daouda qui répondit au roi du Maroc (qui lui avait demandé de lui céder les terres salines de Teggaza) : « que le roi Moulaye Ahmed qui peut lui demander de lui céder les terres n'est certes pas celui qui est au pouvoir aujourd'hui et que Ishack qui doit céder les terres de l'Empire n'est pas encore au pouvoir ». et il enverra une troupe composée de touareg saccager le Nord de l'Empire marocain en signe de correction.

L'Empire connu son déclin sous le règne de Askia ISHACK II (1588 – 1591) par l'envahissement marocain, sous la conduite du Rénégat Djouder et qui au règne de la dynastie des Askia. Cette dynastie a compté 10 Empereurs.

Les marocains s'installèrent dans l'Empire et choisirent Tombouctou comme capitale (carrefour commercial et intellectuel). A partir de cette conquête marocaine, l'empire songhoï se désagrégea peu à peu et finit par disparaître avec les invasions touareg et berbères au 18^{ème} siècle. La conquête de la région par les français commença en 1894 avec la chute de Tombouctou. Cette conquête menée par JOFFRE après les tentatives infructueuses de BOINIER prit fin avec la mort du chef des Touareg Oullemenden (Firoum Ag Alinsar) en 1916.

La région de GAO a une dimension culturelle qui lui procure une place de choix sur l'échiquier national et international pour preuve le « Tombeau des Askia » est classé patrimoine mondiale par l'UNESCO, sa diversité ethnique composée de Songhoï, Tamasheq, Maures, Peulhs etc... présentant chacune sa langue, son mode de vie, ses danses, ses coiffures, son art culinaire dans une parfaite symbiose donne une image de marque à la région.

3.10. Les Infrastructures et Equipements :

La région de Gao dispose d'un aéroport capable d'accueillir tous types d'avions mais il a besoin d'être rénové et équipé pour répondre aux normes internationales.

IV. PERSPECTIVES

4. Vision de l'Assemblée Régionale de Gao sur la coopération décentralisée et les autres formes de coopération

La coopération décentralisée occupe une place importante dans le développement des Collectivités Territoriales Maliennes. Elle recouvre un champ d'initiatives et de relations.

Chacune des Collectivités Maliennes des trois niveaux de décentralisation (Commune, Cercle, Région) ambitionne le développement et la mise en œuvre de programme de partenariat inter-Collectivités.

Ainsi la coopération décentralisée offre des opportunités de renforcement et/ ou d'ouverture de nouveaux axes de partenariat avec des pays du Nord comme du Sud.

A ce titre, elle devient un outil de développement dans le cadre de la politique nationale de décentralisation.

4.1. Le Jumelage Coopération :

Cette forme de coopération bien menée procure d'énormes avantages à notre collectivité dans sa mission de développement économique, social et culturel par le biais d'une solidarité agissante de collectivités plus nanties du Nord et du Sud à l'endroit de celles plus démunies.

4.2. L'inter collectivités :

Avec l'apparition des niveaux cercles et régions dans le processus de la décentralisation, l'inter collectivité répond mieux au regroupement de collectivité partageant le même espace et réunissant leurs efforts en vue de la réalisation d'actions ou projets communs au profit de leurs populations. Ceci s'explique souvent par la faiblesse des moyens d'une seule collectivité à entreprendre ou à réaliser un équipement qui peut servir plusieurs collectivités à la fois d'où un appel de ressources mises en communs permettant de faire face aux besoins des populations.

L'inter collectivité bien comprise et bien gérée est une réponse adéquate aux nombreux défis qui attendent nos collectivités naissantes et fragiles du point de vue ressources financières.

4.3. la Promotion des Filières AGRO – SYLVO PASTORALES

Dans le contexte de libéralisme économique, la promotion des filières agro sylvo pastorales de la région de Gao comporte deux grands enjeux :

- Un enjeu de diversification des sources de revenus d'une bonne partie de la population active
- Un enjeu d'accroissement des revenus.

Ce secteur dit primaire joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social : 80 % de la population active y trouve une occupation emplois et revenus. Cependant ce secteur tarde à se développer dans la région de Gao malgré les potentialités dont il dispose et cela à cause de plusieurs contraintes :

- le manque d'organisation des acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants) entraînant des difficultés d'équipements d'approvisionnement en intrants, difficultés d'écoulement des produits
- la non maîtrise des techniques de conservation ou de transformation
- l'insuffisance d'infrastructures routières
- (les tracasseries administratives, policières, douanières au niveau national et aux frontières)
- l'accès difficile des intervenants aux financements (crédit bancaire)

la politique de promotion des filières agro sylvo pastorales de la région de Gao en phase avec le développement économique et social s'inscrit dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi l'Assemblée Régionale assumera la responsabilité de la mise en œuvre de cette stratégie de promotion de cette filière dans la Région de Gao, elle jouera alors un rôle d'orientation, de supervision et de suivi évaluation pour sa réussite.

L'Assemblée Régionale de Gao dans un partenariat dynamique travaille avec l'Assemblée Régionale de Sikasso sur la promotion des filières agro sylvo pastorales.

4.4. la promotion du Tourisme et de l'Artisanat :

l'antenne Régionale de l'office malien du tourisme et de l'hôtellerie OMATHO de Gao en étroite collaboration avec les acteurs (hôteliers, restaurateurs, agences de voyage, artisans, guides) a initié un plan d'action de la relance du tourisme et de l'artisanat dans la région à travers le renforcement des capacités et une série d'activités allant dans ce sens : Festival « TAMADACHT » ; Festival SONGHOI etc.... pour faire découvrir la région au monde et mieux vendre son image.

V. ETAT DE LIEUX

5. CONSTATS

5.1. Les Objectifs :

L'Assemblée Régionale de Gao s'est fixé un objectif à atteindre conformément à la mission qui lui a été assigné à savoir le développement économique, social et culturel de la région.

- Cela n'est possible que dans une action concertée avec l'ensemble des acteurs prenant en compte les préoccupations essentielles, c'est à dire prioritaires des populations
- Ses plans d'action 2006 – 2009 issus d'un programme quinquennal 2005- 2009 de développement économique, social et culturel de la région de Gao reflète les préoccupations des populations auxquelles des solutions doivent être envisagées et trouvées pour un développement harmonieux et durable.

5.2. Les Problèmes :

L'Assemblée Régionale de Gao pour atteindre ses objectifs et accomplir sa mission a besoin de moyens accrus et de conditions de travail adéquat.

Les ressources alloués à l'Assemblée Régionale sont insuffisant pour couvrir l'ensemble des domaines d'interventions.

- Les impôts et taxes sont perçus de façon timide et sont insignifiants, donc des ressources à mobiliser par des stratégies à dégager.
- Les locaux abritant les bureaux de l'Assemblée Régionale sont inadaptés et n'offrent pas un cadre idéal de travail.
- Les équipements (ordinateurs, photocopieuses) sont vétustes, la connexion à Internet reste aussi à faire.
- Les mobiliers de bureau sont insuffisants.
- L'Assemblée Régionale de GAO ne dispose pas de véhicules lui permettant d'effectuer des missions de terrain pour tenir des cadres de concertation afin de s'enquérir des conditions de vie des populations, identifier et recenser sur place leurs problèmes.
- Les deux motos Yamaha MATE 50 à la disposition du personnel sont amortis.

Les problèmes évoqués appellent en plus des sacrifices consentis par l'Etat à la solidarité nationale et internationale passant par une coopération décentralisée beaucoup plus dynamique.